

FICHES D'INFORMATION DE LA PATIENTE
INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE PAR MÉTHODE MÉDICAMENTEUSE
PAR UN MÉDECIN DE VILLE

(fiche à joindre au dossier guide IVG remise à la patiente
au cours de la première consultation médicale préalable)

Vous avez souhaité interrompre votre grossesse par méthode médicamenteuse sans hospitalisation.

La méthode :

Elle consiste à prendre de médicaments différents **en présence du médecin, dans son cabinet, au cours de deux consultations :**

La mifépristone (Mifégyne®) ;

Le misoprostol (Gymiso®), de **36 à 48 heures plus tard.**

La Mifépristone interrompt la grossesse : elle bloque l'action de l'hormone nécessaire au maintien de la grossesse (la progestérone), favorise les contractions de l'utérus et l'ouverture de collier ; le misoprostol augmente les contractions et provoque l'expulsion de la fin.

Après la prise de mifépristone (Mifégyne®) : que peut-il se passer ?

Si vous vomissez dans les 2 heures suivant la prise de ce médicament, vous devez contacter le médecin afin de renouveler la prise si nécessaire ;

Dans la majorité des cas vous pouvez mener vos activités habituelles

Quelquefois vous pouvez **saigner comme des règles**, vous sentir fatiguée. Il est possible que vous ressentiez quelque douleur ;

Très rarement, vous pouvez **saigner plus abondamment**, avec des caillots, ressentir des douleurs ressemblant à celle des règles ;

Exceptionnellement l'œuf peut déjà être évacué à ce stade ;

Les **saignements**, plus ou moins importants, **ne sont pas la preuve que la grossesse est arrêtée**. Il est donc indispensable de vous rendre comme prévu à la consultation suivante pour prendre le misoprostol.

Après la prise de misoprostol (Gymiso®) : que peut-il se passer ?

Après la prise de misoprostol (Gymiso®) au cabinet du médecin, il est préférable d'être accompagné par la personne de votre choix à domicile. Prévoyez de rester chez vous, confortablement installée.

Vous pouvez boire et manger ;

Les contractions utérines provoquent des douleurs ressemblant à celle des règles, parfois plus forte. Les médicaments contre la douleur vous ont été prescrits. N'hésitez pas à les prendre.

Les saignements (risques d'échec de la méthode d'environ 5 %) peuvent se produire très vite après la prise du misoprostol (Gymiso®), mais parfois plus tardivement :

- ✓ Dans 60 % des cas, l'avortement (expulsion de l'œuf) se produit dans les 4 heures suivant la prise de misoprostol ;
- ✓ Dans 40 % des cas, avortement aura lieu dans les 24 à 72 heures suivant la prise de misoprostol.

Les saignements durent généralement une dizaine de jours.

À TOUT MOMENT, si vous êtes **inquiète** aussi les **troubles** suivants surviennent :

- ✓ de la fièvre ;
- ✓ des douleurs persistent malgré la prise des médicaments contre la douleur ;
- ✓ des pertes importantes de sang persistent ;
- ✓ un malaise ;

APPELEZ : le médecin qui vous a remis les médicaments ;

à défaut, **l'établissement de santé** dont le médecin de se donner les coordonnées.

N'OUBLIEZ PAS la fiche de liaison mise à jour dans chacune de vos démarches.

Suite immédiate de l'IVG :

- ✓ **Avant la visée de contrôle :**

la possibilité d'une nouvelle grossesse cycliste. Une contraception oestroprogestative (pilule) peut être commencée dès le lendemain de l'IVG.

- ✓ **La visite de contrôle :**

Elle est absolument nécessaire et intervient entre **le 14^{ème} et le 21^{ème} jour** après la prise de mifépristone. Le médecin vérifie que **la grossesse est bien interrompue** (risques d'échec de la méthode d'environ 5 %) et s'assure de l'absence de complications. L'efficacité de la méthode généralement contrôlée par échographie ou examens sanguins (dosage de β HCG).

La visite a lieu au cabinet du médecin qui vous a remis les médicaments.

Le médecin vérifiera que vous dispose d'un moyen contraceptif approprié à votre situation.

La possibilité d'avoir recours, suite à l'IVG, à un entretien psycho-social, si vous le souhaitez, est évoquée.

Le tarif :

Le tarif est un forfait fixé à 191,74 euros. Ce forfait couvre la consultation au cours de laquelle le médecin reçoit votre consentement à l'IVG, les consultations d'administration des deux médicaments nécessaires (Mifégyne® et Gymiso®), la consultation de contrôle et le prix des médicaments utilisés. Ce forfait est pris en charge par la sécurité sociale à hauteur de 70 %. Des mutuelles et sociétés d'assurances complètes de remboursement.

Les analyses de biologie médicale et les échographies éventuellement nécessaires ne sont pas incluses dans le forfait, **ainsi que la première consultation au cours de laquelle le médecin vous aura informé les différentes méthodes d'interruption de grossesse.**

Votre feuille de soins ainsi que le décompte de remboursement transmis par la caisse de sécurité sociale seront aménagés de façon à préserver la confidentialité de l'IVG vis-à-vis de votre entourage (pour les mineurs souhaitant garder le secret à l'égard de leurs parents ou lorsqu'aucun des parents n'a donné son consentement, une prise en charge anonyme et gratuite est prévue)

Vous pouvez trouver des informations sur l'IVG par méthode médicamenteuse pratiquée par un médecin de ville sur le site Internet du ministère de la santé de la protection sociale (www.santé.gouv.fr/dossiers/ivg).